

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B4.3

N° de la demande : 2007-5722
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B4.3 (Modification)
Produit : Souche C9-1 du *Pantoea agglomerans* de qualité technique
N° d'homologation : 28391
Matière active (a.i.) : Souche C9-1 du *Pantoea agglomerans* [PAA]
N° de document de l'ARLA : 1664736

Contexte

La souche C9-1 du *Pantoea agglomerans* de qualité technique (*Pantoea agglomerans* strain C9-1 Technical) est actuellement homologuée à titre conditionnel au Canada. La base de données toxicologiques contient toutes les données nécessaires. Les exigences en matière de données relatives à ce produit de qualité technique qui n'ont pas encore été remplies ont trait à la mise au point d'une méthode d'identification spécifique de la souche C9-1 du *Pantoea agglomerans*.

But de la demande

La présente demande vise à convertir l'homologation conditionnelle de la souche C9-1 du *Pantoea agglomerans* de qualité technique en homologation complète.

Évaluation des propriétés chimiques

L'identification de la souche C9-1 du *P. agglomerans* se fait en déterminant sa résistance à deux antibiotiques, la rifampicine et la streptomycine, et par des analyses de réactions en chaîne de la polymérase, en utilisant des séquences répétitives d'ADN (« boîtes ») et des amorces de l'Enterobacterial Repetitive Intergenic Consensus (ERIC).

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise en l'absence de modification à la formulation.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise en l'absence de modification à la formulation du produit.

Références

PMRA 1460063 2007, *Pantoea agglomerans* Strain C9-1: A Strain Specific Method of Identification, PAG-VS-150107, MRID: N/A, DACO: M2.7.1 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.